

## LES GESTES A NE PAS OUBLIER

---

- Se rendre au casier seulement avant le début des cours et pendant les pauses.
- Laisser les objets de valeur à la maison ou dans le casier
- Eteindre le GSM, Ipod, etc. pendant les cours, dans la salle d'étude, dans la bibliothèque et dans la cantine.
- Justifier les absences au plus tard le deuxième jour d'absence, sinon la motivation peut ne pas être acceptée
- Se rendre à l'Etude si un/une professeur ne se présente pas en classe. (s1, s2 , s3)
- Se rendre à la Salle de Détente E3 (L'Amphi) s'il y a une heure libre dans l'horaire pour ensuite choisir l'endroit où tu veux aller : salle d'étude, salle de détente B05, bibliothèque ou cafeteria (s1, s2, s3)
- Se rendre à la Salle de Détente S4 – S5 ou S6-S7, à la bibliothèque, à la salle d'étude, à la cafeteria, à la cour de récréation si elle n'est pas occupé par les cours EF ou sortir de l'Ecole si la carte le permet.
- Eviter de déambuler dans le bâtiment et s'installer dans les halls ou les couloirs pendant le temps libre.
- La consommation de nourriture doit se faire à la cafeteria, à la cantine ou au hall cantine.
- Demander une autorisation à l'avance avec un mot des parents si tu dois quitter l'Ecole pendant les cours.
- S'adresser au conseiller de niveau si tu as oublié ou perdu ta carte de sortie
- Ne pas apporter des ballons ou des balles personnelles.
- Ne pas prendre des photographies ou enregistrer des vidéos dans l'enceinte de l'Ecole



## LES GESTES A NE PAS OUBLIER

---

- Ne pas « brosser » sinon :
  - ⇒ ta carte de sortie sera immédiatement retirée et tu devras récupérer les périodes non suivis à la salle d'étude
  - ⇒ tu auras une retenue
  - ⇒ tu auras une 2<sup>ème</sup> retenue et une lettre d'avertissement
  - ⇒ tu pourras être traduit devant le Conseil de Discipline

**Note :** le **brossage** fait référence aux périodes isolées d'absence aux cours pendant la journée qui ne peuvent pas être motivées, sauf autorisation expresse du conseiller d'éducation ou de la direction. Trois retards de plus de 5 minutes seront comptés comme une absence non-motivée.